CHARTE DE LA CANTINE

CE QUE JE DOIS FAIRE

- PASSER AUX TOILETTES ET ME LAVER LES MAINS AVANT ET APRÈS LE SERVICE DE CANTINE
- ÊTRE CALME PENDANT LE REPAS ET SUR LE TRAJET CANTINE/COUR
- GOÛTER À TOUS LES ALIMENTS PROPOSÉS
- RESPECTER MES CAMARADES ET LE PERSONNEL



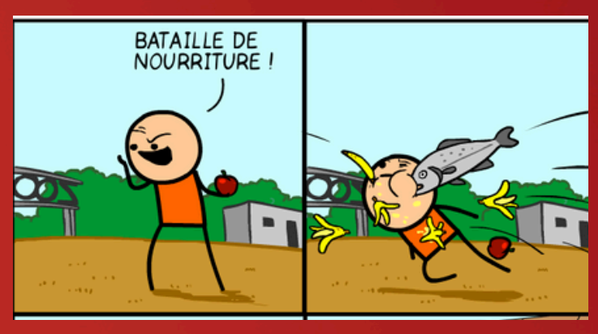


- ÊTRE POLI(E) (BONJOUR, AU REVOIR, MERCI)
- LIMITER LE GASPILLAGE
- ÉCOUTER LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES ADULTES

CE QUI EST INTERDIT

- SE LEVER DE SA CHAISE SANS AUTORISATION
- JOUER AVEC LA NOURRITURE ET LES COUVERTS
- COURIR SUR LE TRAJET COUR/CANTINE ET DÉPASSER L'ADULTE





- MANQUER DE RESPECT ENVERS UN CAMARADE OU UN ADULTE
- SE BAGARRER OU BLESSER UN CAMARADE
- CASSER LE MATÉRIEL

Mesures disciplinaires graduées :

- **1er avertissement oral auprès de l'enfant.**
- **2e avertissement oral auprès de l'enfant.**
- **3e avertissement oral auprès de l'enfant et des représentants légaux.**
- **1er courrier adressé aux représentants légaux.**
- **2ème courrier adressé aux représentants légaux.**
- **Au bout du 3ème courrier, les parents seront convoqués.**

Etel
La Maritime !